

RÉFUGIÉS : LE TRI SÉLECTIF

Le gouvernement et la société civile se mobilisent pour accueillir les réfugiés venus d'Ukraine. Un élan de solidarité que l'on aimerait voir pour les exilés afghans, syriens, soudanais, etc., toujours condamnés, eux, aux maltraitances sur le sol français.

La France prendra sa part de la misère du monde. Et plus particulièrement de la misère ukrainienne. Dès les premiers bombardements par les avions russes, en seulement deux semaines, plus de 2 millions d'Ukrainiens avaient quitté leur pays. Et 13 500 d'entre eux, surtout des femmes et des enfants selon le ministère de l'Intérieur étaient arrivés en France. L'Hexagone semble atteint par la fièvre de la solidarité. Gratuité des trains, accès aux soins sans délai de carence, accompagnement scolaire. Et, denrée rare en notre beau pays lorsque l'on fuit la guerre : des logements.

DISCOURS ABJECTS

Selon l'Intérieur, au 14 mars 2022, près de 100 000 logements étaient mis à la disposition des Ukrainiens. Immeubles désertés en zone rurale, appartements vides appartenant aux collectivités locales, hébergements citoyens... Tout y passe. « Des entreprises privées qui gèrent des parcs de logements, comme Gecina ou Nexity, se sont fait connaître pour nous aider », nous explique la ministre du Logement, Emmanuelle Wargon. Des comités sociaux et économiques (CSE) d'entreprises sont même prêts à ouvrir les bungalows de leurs centres de vacances. Pédalos inclus.

Un miracle rendu possible par l'ouverture aux réfugiés ukrainiens du statut de protection temporaire, gracieusement accordé par la Commission européenne. Ce dispositif permet aux exilés de bénéficier d'une situation similaire à celle des réfugiés politiques, sans se taper toutes les démarches auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) : « Il leur suffit de se rendre en préfecture », nous confie le ministère du Logement. Ce cadre temporaire, issu d'une directive euro-



péenne votée en 2001, est valable pendant deux ans. Mais n'allez pas dire qu'il y aurait deux poids deux mesures.

QUAND LES FLICS FONT DU ZÈLE

Certes, cette protection n'a, depuis qu'elle existe, jamais été octroyée ni aux Syriens en 2015 ni aux Afghans en juillet 2021. Comme le précisait Jean-Louis Bourlanges, député Modem, sur Europe 1 le 25 février, les réfugiés de guerre ukrainiens constitueront « une immigration de grande qualité ». Des déclarations contre lesquelles l'association d'aide aux réfugiés la Cimade s'est insurgée. Elle rappelle, dans un communiqué du 28 février, que « l'accueil des personnes réfugiées est un principe fondamental du droit international qui ne saurait souffrir d'exception », et dénonce « les discours abjects voulant conditionner l'accueil à des questions de culture, de religion, de couleur de peau... ou ramenant celui-ci à une

opportunité dont on pourrait "tirer profit" ». Car force est de constater qu'en matière de réfugiés il y a les bons et les mauvais. Ceux-là se trouvent encore aujourd'hui du côté de Calais, où 800 à 1 000 personnes, selon les estimations de l'association Utopia 56, végètent sous des tentes, dans le froid. Des Soudanais, des Afghans ou des Érythréens. Plus loin, ce sont des Syriens et des Kurdes, 300 au total, qui survivent à Grande-Synthe. « C'est d'autant plus dur pour ces personnes que, tous les deux jours, la police vient démanteler les campements », nous explique Nikolaï Posner, coordinateur communication chez Utopia 56. Pour eux, pas de logements. Pas de trains gratuits. Et surtout pas d'eau ni de nourriture. Depuis septembre 2020, le don de denrées alimentaires aux personnes exilées est interdit dans plus de 30 rues de Calais. Les bons samaritains qui osent aller à l'encontre de cet arrêté préfectoral écopent d'une amende salée

**DE CALAIS À
GRANDE-SYNTHÉ,
LA POLICE
DÉMANTELE LES
CAMPMENTS.**

de 135 euros. « Dans le campement de Pantin, en Seine-Saint-Denis, où résident une centaine de ressortissants d'Afghanistan, la police procède régulièrement à des vols de tentes », ajoute-t-il. De braves agents un peu zélés auraient même, selon certains membres de l'association, assaisonné de gaz lacrymogène la nourriture de ces exilés. Une arme de lacrymo sur vos frites froides ?

Les textes précisent pourtant que tout réfugié a droit à un hébergement d'urgence, « dès l'enregistrement d'une demande d'asile » en France. Pour espérer un toit, les exilés doivent se rendre dans une structure de premier accueil des demandeurs d'asile. Puis poireauter des semaines durant avant qu'on leur file un rendez-vous à l'Ofpra. Mijoter encore un peu pendant que

l'office analyse leur demande. Le tout dehors. « C'est de la maltraitance, souligne Nikolaï Posner. On impose la rue à ces gens pour les dissuader de venir en France ».

CYNISME POLITIQUE

Si l'argument racial est dans tous les esprits, chez Utopia 56 on est plus nuancé : « Je ne suis pas sûr qu'on soit face à une différence de traitement d'ordre raciste. Il y a eu par le passé à Calais des Tchétchènes, des Albanais et même des Ukrainiens, et ils n'étaient pas mieux traités que les autres, précise Nikolaï Posner. Là, on parle de millions de déplacés [en Europe]. Mieux vaut donc s'organiser pour les accueillir. Et puis il y a une question de contexte politique. La guerre est proche, et il serait difficile pour le gouvernement, surtout en période électorale, de ne rien faire. » Cynisme politique, quand tu nous tiens...

Mais l'association compte se saisir de cet élan de générosité pour mettre l'État face à ses contradictions : « Nous regardons s'il n'est pas possible de faire plier l'État. Notamment sur la question du logement, déclare Nikolaï Posner. Cela fait des années que le gouvernement nous explique qu'il n'y a pas assez de places pour sortir les réfugiés de la rue. Or, avec ce plan pour les Ukrainiens, on voit que c'est tout le contraire. ». Le maître du « en même temps » saurait-il nous expliquer pourquoi certains ont le droit d'être au chaud et d'autres pas ?

LUDOVIC CLERIMA